



Dois je justifier de mes revenus passés pr mon dt de visite futur

Par **handballfem**, le **15/10/2013** à **14:35**

bjrrnrnje suis séparé de ma compagne depuis plusieurs années. j'avais jusqu'alors un dt de visite car ns avons une petite une petite fille de 4 ans. je la voyais régulièrement mais devais me rendre ds le sud de la france (j'habite ds le doubs), aller la chercherà l'école et nous logions à l'hotel. depuis peu et a&prés discussion avec mon ex compagne j'ai souhaité modifier mon dt de visite et recevoir ma fille plusieurs jours de suite chaque vacance. en effet ces a/r besançon/montpellier me coutent très chers et sont inconfortables pour mon enfant.rnl'avocat de mon ex compagne me demande de lui justifier de mes revenus de janvier 2013 et divers autres justificatifs de mon activité passée. en a t il le droit ?rnje lui ai pourtant fourni mon contrat de travail, mes quittances de loyer.rnrnmille mercis